

# COMPTE-RENDU CAPD

## « Promotions Hors-Classe »

Mercredi 15 juillet 2020

### ⌘ Déclaration liminaire (voir ci-dessous).

Suite à notre déclaration et notre demande de révision de certains avis (parfois attribués sans visite dans une classe) figés jusqu'à la fin de leur carrière, l'Inspecteur d'Académie répond que les avis « à consolider » pourraient être éventuellement révisés si les collègues concernés entamaient des démarches pour se faire aider et faire progresser leur pratique de classe. Aucun des six collègues avec un avis « à consolider » n'aurait contacté l'administration pour faire évoluer cet avis.

Pour les collègues souhaitant un nouveau rdv de carrière pour voir évoluer leur avis « satisfaisant », l'IA répond que cela est différent. La DRH du Ministère a confirmé que les avis sont maintenus et figés jusqu'à la fin de la carrière.

### ⌘ Promotions à la Hors-Classe

Le contingent de promus au 1<sup>er</sup> septembre 2020 est de **209** dans la Loire, soit près 17% des 1 235 collègues promouvables.

La proportion Hommes/Femmes se décline ainsi : **173 femmes** (83%) et **36 hommes** (17%).

Une collègue pouvant être promue au 1<sup>er</sup> septembre 2020 a fait le choix de partir en retraite et ne pourra pas être promue. Le collègue classé au rang 210 sera donc promu à sa place.

Six collègues pouvant être promus et ayant reçus un avis « à consolider » se voient refuser leur promotion à la Hors-Classe par l'Inspecteur d'Académie. Celui-ci leur reproche de n'avoir entamé aucune démarche pour progresser depuis l'an dernier.

Parmi ces six collègues, trois auraient pu déjà être promus depuis l'an dernier. Le SE-Unsa dénonce ce qui s'apparente à une seconde sanction déguisée pour eux ainsi que pour les trois nouveaux collègues qui n'ont jamais été informés des conséquences de cet avis sur leurs promotions.

**Le SE-Unsa s'oppose au fait que ce refus de promotions perdure dans le temps, sur simple décision de l'Inspecteur d'Académie et qu'aucune information explicite ne soit donnée aux collègues concernés.**

Suite à ces six non-promotions, les représentants du personnel proposent de promouvoir six collègues ex-instituteur/institutrice ayant une AGS élevée (+ de 30 ans) et une bonne appréciation mais qui se retrouvent pénalisés du fait de leur ancienneté réduite dans le corps des Professeurs des Ecoles. L'administration a accepté cette proposition.

L'Inspecteur d'Académie soumet le tableau d'avancement dans sa globalité :

- **SE-Unsa** : 2 « abstentions »
- **Snuipp** : 2 « abstentions »
- **FO** : absent
- **Administration** : 9 « pour »

**Le SE-Unsa s'est abstenu car nous ne pouvions cautionner la sanction déguisée des six collègues ayant reçus un avis « à consolider ».**

### **α Mouvements : Affectations TRS, PES, phase d'ajustement**

À l'issue de la CAPD, l'IENa a informé les représentants des personnels sur le calendrier des affectations à venir :

- Titulaires de Secteur : Leur affectation est désormais terminée.
- PES : L'administration bloquera encore 29 mi-temps pour permettre d'arriver à 77 postes. Les professeurs des écoles stagiaires devront classer ces 77 postes selon leurs préférences. L'affectation aura lieu exceptionnellement en distanciel. Les PES vont recevoir un courrier explicatif ainsi qu'une fiche pour classer ces 77 postes proposés. Celle-ci sera à retourner pour le 22 juillet au plus tard.
- Phase d'ajustement : Les collègues seront affectés au cours de la semaine prochaine (semaine du 20 juillet). Les affectations sont mises à jour chaque jour par l'administration. Elles sont consultables sur I-prof, onglet « affectation ».
- Les opérations de mouvement se termineront le 27 juillet et reprendront à partir du 24 août.

### **α Informations diverses**

- Les renoncements de postes hors-délais ont été acceptés en cette fin d'année.
- PES : Deux stagiaires ont été licenciés en cette fin d'année par le Rectorat. Tous les autres ont été titularisés.

*Marion Anelli & Bertrand Boiron,  
pour le SE-Unsa 42*

